

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE/USAGE CONDITIONNEL

**EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE** par le soussigné, monsieur Stéphane LABARRE, Directeur général de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, 18 novembre 2022 à 18 h 30 à l'église; 1845, chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

**Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :**

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

NO 2022-0197

##### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

972, CHEMIN DU LAC-BEAUCHAMP  
LOT 3 960 525

##### NATURE ET EFFETS :

La demande de dérogation mineure no 2022-0197 vise à permettre la pose d'un revêtement extérieur de la résidence, en composites de PVC; alors que l'article 82 du règlement de zonage no 634 prescrit : « *Les types de revêtements autorisés sur les murs extérieurs d'un bâtiment sont les suivants : le métal, l'acrylique, le bois, la brique, le crépi de ciment, la pierre, la fibre de bois, la fibre de ciment* ».

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

NO 2022-0209

##### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

CHEMIN CHALIFOUX  
LOT 4 127 093

##### NATURE ET EFFETS :

La demande de dérogation mineure no 2022-0209 vise d'une part, à permettre la construction d'une résidence localisée à une distance d'au moins 86,52 mètres d'une ligne à haute tension; alors que l'article 203 de l'alinéa 3 du règlement de zonage no 634 prescrit: « [...] 3° une distance séparative d'au moins cent (100) mètres doit être respectée entre un bâtiment et une ligne de transport d'électricité de haute tension »;

et d'autre part, permettre la construction d'une résidence d'une largeur d'au moins 7,32 mètres et d'une superficie d'au moins 53,58 mètres carrés; alors que la grille des usages et des normes de la zone H-008 prescrit: « un bâtiment principal d'une largeur d'au moins 8 mètres et d'une superficie d'au moins 56 mètres carrés ».

#### DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

NO 2022-0188

##### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

2985, CHEMIN DU LAC-DES-TROIS-FRÈRES  
LOT 3 959 579

##### NATURE ET EFFETS :

La demande d'usage conditionnel vise à permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme à une distance (à vol d'oiseau) de plus de 500 mètres d'une autre résidence de tourisme légalement exploitée, 2985, chemin du Lac-des-Trois-Frères, lot 3 959 579.

**Tout intéressé pourra se faire entendre lors de la séance du conseil municipal relativement à ces demandes.**

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard, ce 28 octobre 2022



Stéphane LaBarre  
Directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)**

Je, soussigné, monsieur Stéphane LaBarre, Directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité ([www.stadolphedhoward.qc.ca](http://www.stadolphedhoward.qc.ca)), le 29 octobre 2022 entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,  
Ce 29 octobre 2022.



Stéphane LaBarre  
Directeur général